

# Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2018

## Exercice 2017 – 01/01/2017 au 31/12/2017

Le 23 mars 2018 à 18 h, les membres de l'association Université Populaire Rurale Ouverte – UPRO, dont le siège social est 9 chemin des Alpilles à DIGNE-LES-BAINS, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à la salle Rochette commune d'Aiglun, sur convocation des administratrices exécutives par lettre simple ou par courriel, conformément aux dispositions des statuts. Présence de 13 personnes dont 11 votants. 4 personnes se sont excusées pour leur absence et 3 ont donné pouvoir.

Martine LAUZON préside la séance en sa qualité d'administratrice exécutive ; Elisabeth Duchatelet assure le secrétariat de la séance.

La Présidente constate que les membres présents sont en nombre suffisant au regard des statuts et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral (annexe 1)
- Bilan des activités (annexe 2)
- Rapport financier (annexe 3)
- Renouvellement du Conseil d'administration
- Vote des orientations 2018

### 1. Présentation des rapports

Martine LAUZON présente son rapport moral. Elle adresse des remerciements à toutes les personnes et organismes qui ont contribué à la vie de l'association. Elle rappelle les efforts qui ont été mis en œuvre pour le développement de ses activités. Elle expose les difficultés auxquelles l'association fait face, et demande à l'assemblée d'examiner la possibilité d'une mise en sommeil, d'une transformation ou dissolution de l'association.

Elisabeth Duchatelet présente le rapport d'activité, qui est marqué par une diminution du nombre d'adhérents et du nombre d'inscrits aux activités, le développement d'évènements gratuits à entrée libre, et par la part croissante des cours de français langue étrangère du contrat de ville de Digne-Les-Bains.

Sandrine Alinat présente le rapport financier 2017, marqué par une très forte baisse des recettes de prestations (divisées par 2 par rapport à 2016), du fait de la forte baisse d'activité .

L'exercice se clôt avec un déficit de 4 337 euros. Les recettes sont de 31 050 euros auxquels s'ajoutent 1 542 euros de produits exceptionnels. Hélène BLANC notre comptable bénévole explique qu'il s'agit d'une régularisation portant sur les immobilisations d'années antérieures.

Les charges s'élèvent à 36 551 euros auxquels s'ajoutent 458 euros d'actifs cédés et de dotation aux amortissements. Elles sont constituées par les honoraires et salaires et charges sociales des intervenants et de secrétariat. Les charges de fonctionnement s'élèvent à 9 181 euros. Le bénévolat est évalué à 27 718 euros et la mise à disposition de locaux à 6 120 euros.

Au 01 janvier 2018, la trésorerie est de 21 972 euros.

*Les trois rapports sont approuvés à l'unanimité des adhérents présents.*

## 2. Orientations 2018

Un ensemble de facteurs incite à envisager la dissolution de l'association :

- La baisse constante d'activité du programme général depuis plusieurs années
- La suppression de la possibilité de bénéficier d'une subvention d'emploi aidé
- La difficulté à renouveler l'équipe dirigeante
- Le contentieux au conseil des Prud'hommes avec notre ancien secrétaire salarié qui demande pour tous les préjudices qu'il estime avoir subis une somme de plus de 82 000 euros d'indemnités, rappels et dommages et intérêts cumulés.

Il est rappelé que ce salarié a été employé par l'association du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 24 février 2016 et que nous avons dû mettre fin à son contrat pour inaptitude médicale non professionnelle, prononcée par le médecin du travail après deux mois de maladie et de temps partiel thérapeutique.

La discussion porte ensuite sur les raisons de la baisse d'activité. Il semble que le modèle de cours ne réponde plus à la demande à l'ère du numérique, et que le tarif des cours même modéré puisse être un obstacle. La perte d'un local spécifique avec salles de formation en centre-ville nous a fait perdre de la visibilité.

Une participante évoque la possibilité de proposer d'autres formats d'interventions. Cependant la méthode active proposée en anglais n'a pu être reconduite faute de participants. Par ailleurs l'enquête d'évaluation montre que les participants sont satisfaits à 97%.

Il est décidé :

- De donner préavis pour quitter le bureau au 9 chemin des Alpilles au 30 juin 2018,
- De ne pas renouveler le contrat de notre secrétaire au 30 juin 2018,
- De renoncer au projet leader « Café numérique en campagne »
- De ne pas établir de programme général d'activité pour 2018/2019,
- D'engager une réflexion sur la possibilité de maintien ou de reprise des activités exercées à titre bénévole (français langue étrangère), de réunir le cas échéant une assemblée générale extraordinaire en vue de prononcer la dissolution éventuelle de l'association et de définir les modalités de sa liquidation.

### 3. Renouvellement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a été élu le 24 juin 2016 pour trois ans. Les statuts prévoient que le renouvellement des membres du CA s'effectue au fur et à mesure des nécessités lors de chaque assemblée générale.

Démissionnaire : Angela HERMANN,

Candidates : Hélène QUILY, Elisabeth DUCHATELET

Les candidates sont élues à l'unanimité des votants.

Le nouveau Conseil d'administration est constitué des 14 membres suivants :

Régine Ailhaud-Blanc  
Sandrine Alinat  
Nathalie Auzet  
Jean-Luc Bourel  
Gilles Brest  
Jean-Paul Cheylan  
Elisabeth Duchatelet  
Claude Genre  
Anne-Marie Gilly  
Hélène Gosselin  
Martine Lauzon  
Jean-Pierre Pesce  
Hélène Quily  
Joëlle Reynaud Suzor

Le nouveau Conseil d'administration se réunira le vendredi 23 mars à 20h00 à la suite de l'assemblée générale pour procéder au remplacement du membre du bureau démissionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

La secrétaire de séance  
Elisabeth Duchatelet

La présidente de séance  
Martine Lauzon